



CONSEIL MUNICIPAL DE OISLY

Séance du 8.12.2020

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales
Compte rendu détaillé disponible sur le registre des délibérations au Secrétariat de Mairie

1- Délégation du droit de préemption au maire

Les conseillers municipaux ont délibéré et donné délégation à Mme le Maire afin d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, et déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien dans les conditions que fixe le conseil municipal, à savoir : la limite géographique de la zone urbaine ZC.

2- Rapport de l'eau 2019

Les conseillers municipaux ont émis un avis favorable à la lecture du rapport de l'eau 2019.

3- Redevance pour occupation du sol par ORANGE pour 2020

Les conseillers municipaux ont voté le montant maximum de la redevance d'occupation du sol par Orange à savoir, 628.75 euros pour l'année 2020.

4- Acquisition godet pour nouveau tracteur CASE

Les conseillers municipaux ont voté l'acquisition d'un godet d'une valeur de 1 000 euros, en commun avec la commune de Choussy.

5- Remboursement du budget principal par le budget assainissement

Les conseillers municipaux ont voté le remboursement par le budget assainissement au budget principal de la somme de 4 400 euros pour 2020.

Publié le 11.12.2020
Le Maire,
Cécile Gomes Recchia



Le Maire,
Cécile Gomes Recchia